



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 13 février 2020

L'an deux mille vingt, le **treize février**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le six février deux mille vingt** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Samuel CATELAND, Patricia PERRET et Julia WILMET.

**Absentes avec excuse :** Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Antoine DUPIN

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Sylvie RENARD

**OBJET : 2020-005 : Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à débattre sur les orientations budgétaires pour 2020 : dépenses d'investissement et de fonctionnement ; subventions ; état de la dette / emprunt ; taux de la fiscalité directe locale.

Mme VALADE, Adjointe en charge des finances, présente les différents documents travaillés en commission finances.

Tout d'abord, le **compte administratif 2019** pour la clôture de l'exercice budgétaire 2019 : il en ressort un excédent définitif de 248 661,70 euros. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	14
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCAATION	
6 février 2020	
DATE D'AFFICHAGE	
24 FEV. 2020	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
et publication du	
24 FEV. 2020	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



Ensuite, l'Adjointe présente la **section de fonctionnement (dépenses et recettes)** : elle a fait l'objet d'un travail important en commission finances qui a revu les chiffres, avec prudence, au vu du réalisé 2019 et des différentes augmentations prévues (gaz, électricité ...). Les recettes les plus importantes restent les impôts locaux et l'attribution de compensation. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque.

Mme VALADE poursuit avec la **section d'investissement (dépenses et recettes)**. Le Conseil Municipal ne formule aucune remarque concernant les recettes, avec à noter toutefois une recette de FCTVA qui sera en forte baisse par rapport à 2019 (2019 FCTVA en lien avec tous les travaux de rénovation / restructuration de la salle ERA). En revanche, les dépenses d'investissement sont revues en détail de manière à prioriser et à voir ce qui peut / doit être supprimé ou diminué pour avoir un budget équilibré. Sont donc évoqués comme projets à rediscuter ou à supprimer notamment l'aire de jeux salle des vignes, les travaux dans les maisons du bourg, les travaux voirie (montant qui serait à diminuer), le parking salle des vignes ...

Ensuite, Mme VALADE aborde les **propositions de subventions pour 2020**, qui ont déjà été travaillées en commission finances et qui n'appellent aucune remarque du Conseil Municipal.

S'agissant des **subventions scolaires et sociales**, certains élus s'interrogent sur la proposition d'augmentation de la subvention au périscolaire, qui est notamment liée à la hausse des effectifs ces dernières années, hausse qui n'a jamais été répercutée jusqu'alors. Des éléments chiffrés seront donnés au moment du vote du Budget Primitif pour plus de précisions.

Enfin, un dernier point est évoqué : l'**état de la dette**. Si la commune ne contracte pas de nouvel emprunt, l'annuité d'emprunt va fortement diminuer à partir de 2023 car des prêts vont arriver à leur terme.

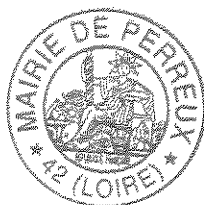
Cette présentation n'appelle pas de remarque supplémentaire, si ce n'est que les chiffres vont être revus suite au présent débat et avant le vote du Budget Primitif qui aura lieu le 5 mars prochain.

Oui cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour cette année 2020.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 20 février 2020**

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE